

# Chapitre 7

## Renforcement de la légitimité



Le présent chapitre traite des mesures à adopter afin de parvenir à une reconnaissance accrue de l'agriculture urbaine et périurbaine et au renforcement de sa légitimité par la mise en place d'un travail de groupe entre les diverses parties prenantes permettant à la municipalité, aux consommateurs et aux producteurs d'en tirer parti.

### Points clés



**La situation**

**Mesures envisageables**

**Mesures prises par le  
conseiller de groupe**

**Résumé**

## La situation

L'agriculture urbaine est souvent mal acceptée par les autorités municipales ou par les habitants des villes – même par ceux qui consomment directement la



production agricole. Les consommateurs apprécient les produits frais mais beaucoup moins d'avoir à proximité des élevages de vaches, de porcs ou de poulets.

L'utilisation d'eaux usées non traitées et d'eaux d'égout pour les cultures représente un risque important pour la santé et nombre d'autorités municipales estiment que l'agriculture urbaine n'a pas sa place dans une ville moderne. Elles considèrent donc cette activité illégale ou du moins tentent d'en dissuader l'exercice et fixent des conditions et des réglementations strictes. Cela dit, dans un certain nombre de villes, l'attitude vis-à-vis de l'agriculture urbaine et périurbaine est en pleine mutation. Les autorités municipales s'intéressent de plus en plus à l'intégration de l'agriculture urbaine et périurbaine dans les plans d'urbanisme et dans l'économie urbaine (**voir ci-après la Déclaration d' Harare et la Déclaration de Quito**).



**Declaración de Harare** effectuée par les Ministres chargés de l'administration locale (Kenya, Malawi, Swaziland, Tanzanie et Zimbabwe) lors de la réunion organisée à propos de l'agriculture urbaine et périurbaine:

*Nous, Ministres ... « demandons que soit favorisée l'adoption d'une vision commune de l'agriculture urbaine et périurbaine qui tienne compte des besoins et des conditions spécifiques de la région et partant nous nous engageons à élaborer des politiques et des instruments appropriés pour créer un environnement favorable à l'intégration de l'agriculture urbaine et périurbaine dans nos économies urbaines ».*

**Fait à Harare, le 29 août 2003**

Le développement du potentiel de l'agriculture urbaine passera toujours, d'une certaine manière, par l'amélioration de son image aux yeux du public et par le renforcement de sa légitimité juridique. Une activité illicite risque toujours d'être interdite par les autorités, quels que soient les résultats obtenus. Il est bien sûr possible d'exercer des pressions sur les autorités pour qu'elles autorisent le maintien de ces activités, surtout lorsque le nombre de personnes concernées est élevé, mais il est encore plus efficace de travailler ensemble pour réduire les aspects négatifs de l'agriculture urbaine et

périurbaine (notamment dans les domaines de la santé et de l'hygiène) et de mettre en valeur les aspects positifs (création d'emplois, réponse à un besoin du marché, contribution à la création d'espaces verts).

En matière d'agriculture urbaine la législation varie considérablement selon les villes et les pays. On relève parfois dans une même agglomération des réglementations contradictoires, certaines dispositions semblant autoriser l'agriculture alors que d'autres l'interdisent de manière explicite.

### **Regles du Autorité Municipale de Accra (AMA), Ghana**



*« Il est interdit d'élever des porcs, des vaches, des moutons et des chèvres dans le territoire relevant de la municipalité d'Accra sans avoir au préalable obtenu un permis à cet effet qui sera établi en tenant compte des droits à acquitter ». Le nombre limite de chèvres et de moutons autorisés dans chaque habitation est fixé à dix. Les porcs et les vaches ne pourront être autorisés que dans des locaux expressément désignés à cet effet pour lesquels une demande sera présentée aux autorités municipales de la ville d'Accra qui devra accorder son autorisation. Toute infraction à ces dispositions sera assortie d'une amende ou d'une peine de détention de six mois au maximum, ou des deux à la fois. (Études urbaines, Accra, Ghana).*

*À Hyderabad, le lait est produit en grande partie dans la ville par des animaux élevés en étables. Pour nourrir ces animaux des groupes d'agriculteurs urbains produisent et fournissent des fourrages aux élevages, même si cette activité n'est pas reconnue selon la réglementation municipale en vigueur.*

**(Études urbaines, Hyderabad, Inde)**



La légalité ne permet pas toujours de résoudre les problèmes liés à l'agriculture urbaine. Il arrive parfois que certains groupes ne puissent pas obtenir une reconnaissance juridique en raison d'interdictions fixées par la loi, alors que leurs activités répondent à un besoin clairement établi. Sans modification préalable de la législation, un enregistrement aurait pour effet de mettre fin aux activités concernées! Par ailleurs la légitimité octroyée à un groupe par les autorités en place ne garantit pas pour autant que ses activités aient une valeur sociale pour la population.

### Régularisation et légitimation

Si leurs activités ne sont pas régularisées et reconnues les agriculteurs urbains et périurbains auront difficilement la possibilité d'exercer une influence sur l'accès aux ressources, y compris les terres, l'eau, le crédit, la formation et les services consultatifs. Les groupes informels ont non seulement des difficultés pour avoir accès de manière légale aux terres mais ils courent aussi le risque de se faire confisquer les parcelles qu'ils cultivent s'ils se font connaître des autorités municipales.



#### **Coopérative Yiriwaton (Mali)**

*Yiriwaton est une coopérative de Bamako, bien organisée et efficace officiellement enregistrée qui a pour but de favoriser l'agriculture urbaine, de soutenir les agriculteurs et de réglementer les activités agricoles. Elle offre des facilités de crédit à ses 160 membres afin qu'ils puissent se procurer des semences et des outils, et elle gère aussi pour eux un plan d'épargne. Les membres cultivent pour l'essentiel des terres appartenant à des particuliers, sur la base d'accords de location informels. La coopérative Yiriwaton est également active sur le plan politique: elle défend les droits des agriculteurs et exerce un lobbying dans les services gouvernementaux pour obtenir et pouvoir garantir l'accès aux terres domaniales. Elle engage des poursuites pour les affaires d'expulsion sans compensation afin d'obtenir un dédommagement de l'agriculteur pour sa production et ses coûts d'investissement.*

**(UA Magazine n° 17)**

Du point de vue des autorités municipales, par contre, les pauvres sont un groupe important en expansion constante, qui doit pouvoir subvenir de manière autonome à ses besoins alimentaires. Les arrêtés municipaux pris en vue de réglementer l'agriculture urbaine, même ceux inspirés des meilleures intentions, sont toujours difficiles à appliquer. L'agriculture urbaine peut toutefois être un atout important pour les villes dans de nombreux domaines comme la sécurité alimentaire, le traitement des déchets, la création d'espaces verts et l'emploi. Si au lieu d'entraver l'agriculture urbaine, les autorités municipales en tenaient compte et collaboraient avec les agriculteurs, il serait possible d'accroître la contribution de ce secteur à la vie urbaine.

Il convient de préciser enfin que l'octroi de permis d'accès temporaires aux terres, l'accès aux terres de la commune, aux services du gouvernement et l'accès au crédit seront difficiles si les groupes ne sont pas structurés d'une manière plus ou moins officielle, ou encore mieux s'ils ne sont pas reconnus en tant qu'entité juridique. Ces mesures préalables permettent ensuite de conclure des contrats



*Une organisation de producteurs stable peut négocier des conditions d'occupation qui garantiront une plus grande sécurité à ses membres. Elle peut représenter ses membres dans les processus de conception des politiques et négocier en leur nom des contrats avec les fournisseurs ou les acheteurs. Elle peut également conclure des alliances avec d'autres intervenants intéressés, tout comme elle, à l'élaboration de stratégies de développement urbain. Des organismes publics et privés de même que des ONG ont formé des partenariats avec des organisations de producteurs pour une foule d'activités: entretien des parcs publics et des espaces libres, services de sécurité pour les domaines résidentiels, reboisement des zones sujettes à l'érosion, mise en œuvre de mesures visant à décourager le déversement des déchets, réduction des coûts des installations d'épuration des eaux usées, fourniture de médicaments aux cliniques médicales publiques, approvisionnement en aliments des écoles et des établissements gouvernementaux et, même, distribution de produits locaux aux supermarchés de la ville.*

**(Luc J.A. Mougeot, CRDI 2006, Cultiver de meilleures villes)**

pour l'accès aux terres et à d'autres ressources entre le gouvernement ou des propriétaires fonciers privés et les groupes de producteurs urbains. La personnalité juridique permet aussi au groupe, ou à ses représentants, de participer aux discussions engagées avec les autorités à propos des modalités de développement de l'agriculture urbaine et périurbaine, et comporte des avantages réciproques.

Le succès des politiques relatives à l'agriculture urbaine et périurbaine est lié à une forte participation des diverses parties prenantes (producteurs, habitants des villes et consommateurs).

### Hygiène

Dans la plupart des cas, la production s'effectue dans des conditions médiocres ou inadaptées, tant du point de vue de la superficie cultivée, de l'évacuation et du traitement des eaux usées, de l'utilisation des pesticides et des engrais (organiques ou non) et des eaux d'égouts et autres eaux usées ainsi que de l'élimination des déchets – notamment d'origine animale. Les conditions de production, tout comme bien souvent les transports, la transformation et la vente ne respectent pas les règles d'hygiène. L'odeur, le bruit, la pollution qui caractérisent, dans l'ensemble, la production urbaine importunent les citoyens.



Les cultures effectuées le long des routes ou dans des zones où l'air est fortement pollué sont souvent contaminées par des métaux lourds dont la présence augmente les risques pour la santé.

Pour que l'agriculture urbaine s'intègre parfaitement dans les villes modernes, comme cela est le cas dans certaines villes du monde industrialisé, comme Amsterdam (Pays-Bas) et Vancouver (Canada), les règles concernant la santé et l'hygiène DOIVENT être respectées et les aspects liés à la pollution par le bruit et par les odeurs soumis à un contrôle. Dans les pays industrialisés, en Occident, l'eau est en général de bonne qualité dans les villes, les légumes verts ne sont pas cultivés sur le bord des

grandes routes et l'utilisation des produits agrochimiques et l'élimination des déchets sont soumis à des contrôles très stricts.

Toutefois, dans les régions en développement, certaines villes, la plupart bien souvent, optent pour l'agriculture urbaine et périurbaine faute d'alternative et par manque de ressources. Les ménages cultivent des légumes pour consommer leur production; en cas d'excédents ils essaient de les vendre. Un grand nombre de personnes souhaiteraient trouver d'autres emplois, mais à défaut, elles n'ont pas d'autres choix pour assurer leur survie. Elles souhaiteraient aussi utiliser une eau plus propre et des méthodes de production plus hygiéniques, mais elles n'ont ni le temps ni l'argent nécessaires et les premières initiatives ne devraient pas demander davantage de temps ou augmenter le coût de la production.

### **Déclaration de Quito (2000)**



**Nous prions instamment** les administrations locales de favoriser l'agriculture urbaine dans leurs villes, de mettre au point des incitations fiscales ainsi que d'autres mesures et d'encourager la collecte d'informations sur l'agriculture urbaine dans le cadre du processus de planification territoriale; l'administration centrale et locale d'inclure l'agriculture urbaine dans leurs programmes de réduction de la pauvreté, de sécurité sanitaire des aliments, de promotion du développement local et d'amélioration des conditions de santé.

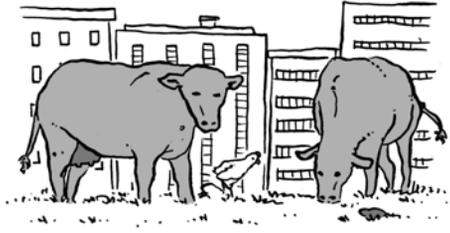
**Nous encourageons:** les villes à reconnaître l'importance de la contribution de l'agriculture urbaine dans les démarches de développement social, pour la création d'emplois et de revenus, l'estime de soi, l'amélioration de l'environnement et notamment de la sécurité sanitaire des aliments, et d'ajouter ces aspects à leurs objectifs essentiels de développement, de manière transparente et concertée.

**Nous réaffirmons:** notre engagement en faveur de l'amélioration de la gestion urbaine en favorisant les expériences d'agriculture urbaine dans nos villes, ...pour améliorer la sécurité alimentaire, pour affronter la pauvreté urbaine, améliorer l'environnement urbain et la gestion sanitaire, et mettre au point des procédures de gouvernance qui favorisent davantage la participation que l'exclusion, ainsi que pour protéger la diversité biologique urbaine.

**Signée par vingt-sept villes d'Amérique latine à l'occasion de l'atelier consacré à « L'agriculture urbaine dans les villes du XXI<sup>e</sup> siècle » qui s'est tenu à Quito (Équateur) du 16 au 20 avril 2000.**

## Production animale

La production animale pose en général davantage de problèmes que la production agricole du fait des odeurs, du bruit et des déchets qu'elle comporte. Certains animaux, non appropriés



aux conditions de vie urbaines, devront être soumis à des restrictions et progressivement éliminés. Dans certaines villes, la production de lait est encore très fréquente et à grande échelle, comme à Hyderabad. L'essentiel de la production de lait destinée à la ville provient de vaches élevées en étables qui sont alimentées par des fourrages produits par des groupes urbains de producteurs. Un système de transport efficace et de bonnes installations de réfrigération et de pasteurisation permettraient d'éviter la production en ville et de la réserver aux zones rurales mieux adaptées. Pour l'instant toutefois, il est plus pratique de produire du lait (et des fourrages) à proximité des consommateurs. Dans de nombreuses villes, la demande de lait frais est encore très forte. Il est rendu propre à la consommation de manière traditionnelle, en procédant à plusieurs longues ébullitions.



### Que peut-on faire?

Les autorités municipales, ainsi que toutes les parties prenantes, concernées directement ou indirectement par l'agriculture urbaine et périurbaine, doivent œuvrer ensemble en vue de trouver le moyen d'améliorer la production et les conditions d'hygiène de l'agriculture urbaine et périurbaine.



Il pourrait être utile d'examiner tout d'abord la question suivante qui concerne toutes les parties prenantes:

**« Quel est l'apport de l'agriculture urbaine et périurbaine pour une ville? » (et non: Quelles sont les mesures que peut prendre une ville en faveur de l'agriculture urbaine et périurbaine?)**

L'agriculture urbaine et périurbaine peut être utile dans divers domaines et notamment pour ce qui est de la réduction de la pauvreté, de la création d'emplois, de l'approvisionnement en denrées alimentaires, de la qualité de la nutrition, de l'élimination des déchets et de l'amélioration de l'environnement par la création de zones vertes. Dans l'hypothèse où ces domaines sont inscrits par les autorités municipales dans les plans d'aménagement urbain, on doit alors envisager la question suivante:

### **« Comment favoriser les éléments positifs et réduire les problèmes? »**

La collaboration des autorités municipales et des ministères compétents sera nécessaire pour déterminer les terrains adaptés à l'agriculture urbaine et pour l'approvisionnement en eaux traitées.

Les organismes d'aide, les ONG et les départements universitaires devraient pouvoir fournir une contribution pour la réalisation des études et des enquêtes nécessaires (plan d'occupation des sols de la ville, par exemple).

Les cours de formation, la publicité et les campagnes de sensibilisation peuvent être organisés directement ou en collaboration avec les ministères chargés de l'agriculture, de la vulgarisation, de la santé, avec les autorités responsables de l'eau et des déchets, ainsi qu'avec les ONG, les organismes d'aides, les universités, les collèges et les écoles etc. qui souhaitent participer. L'apprentissage de mesures simples, comme la façon d'utiliser les eaux usées et d'éliminer les déchets en toute sécurité, a un coût très faible ou égal à zéro, et présente un intérêt même pour les plus pauvres.

Les effets les plus graves de la pollution peuvent être évités en utilisant correctement les eaux usées et le fumier (par exemple, en les appliquant seulement sur la base des plantes et non sur les feuilles), par un niveau de traitement adéquat des eaux usées et par le choix pertinent de plantes et d'animaux (pas des légumes à feuilles près des routes, par exemple).

Si les autorités municipales et les ministères chargés de la santé, des eaux et de l'agriculture parviennent à travailler ensemble pour fournir l'accès à des eaux traitées, les agriculteurs urbains peuvent à leur tour collaborer en utilisant de manière productive les déchets organiques et en améliorant la qualité de l'environnement. Par exemple, un groupe pourrait entreprendre de déblayer une zone de ses ordures en échange d'eaux usées traitées destinées à l'agriculture urbaine ou d'un lieu destiné à la production de compost.

*L'expérience acquise dans ce domaine permet de dresser une série de recommandations simples destinées aux administrations qui ont décidé d'œuvrer en tenant compte de l'agriculture urbaine et périurbaine plutôt que de s'y opposer. Ces recommandations peuvent aussi être utiles aux chercheurs, aux ONG, aux activistes communautaires et à toute personne intéressée à l'étude ou à la pratique de l'agriculture urbaine et périurbain.*

- *Les autorités municipales doivent commencer par se poser la bonne question, c'est-à-dire, se demander ce que l'AU peut faire pour la ville et non pas l'inverse).*
- *Se servir de l'agriculture urbaine et périurbaine pour que les espaces urbains non utilisés et adaptés puissent servir à tous.*
- *En matière d'urbanisme inclure l'agriculture urbaine et périurbaine au nombre des catégories d'utilisation du sol et des fonctions économiques.*
- *Opter pour une formule participative en matière de conception des politiques.*
- *Mettre à l'essai les permis d'occupation temporaire pour permettre aux producteurs urbains d'utiliser des espaces libres privés et publics.*
- *Favoriser le regroupement des producteurs urbains pauvres afin d'améliorer la gestion de l'agriculture urbaine.*
- *Harmoniser recherche et conception des politiques dans les meilleurs délais.*

*(Luc J.A. Mougeot CRDI 2006 – Cultiver de meilleures villes)*



### Actions du conseiller de groupe

Examiner les thèmes énoncés ci-après, avec le **groupe de producteurs** (Section A) et avec **les autorités urbaines** (Section B).

Pour les entretiens avec les autorités municipales, la participation des chefs de groupes de producteurs (ou des chef d'autres réseaux/ AIG) pourrait être utile et souhaitable. Dans les autres cas, il vaudrait mieux que la démarche émane de l'organisation du conseiller de groupe ou de toute autre ONG ou organisation d'aide concernée.

Pour obtenir des changements il faut que des mesures soient prises à la fois par les autorités municipales et par les groupes de producteurs eux-mêmes.



**(Zambia Copperbelt Urban Livelihoods Project (CULP))**

*Le Projet Coperbelt Urban Livelihoods (CULP) a démontré que les ONG peuvent jouer un rôle important pour améliorer la sécurité des régimes fonciers pour les agriculteurs périurbains, en facilitant des négociations fondées sur les intérêts entre les propriétaires fonciers et les agriculteurs potentiels. Trois points sont essentiels pour la réussite de ce processus:*

- *Le regroupement des agriculteurs;*
- *La volonté et la capacité des agriculteurs d'adopter des pratiques appropriées d'utilisation des terres; et*
- *La crédibilité de l'ONG impliquée ou de tout autre facilitateur.*

La modification d'un cadre politique est en général un processus lent. Il convient de ne laisser passer aucune occasion de mettre en évidence les effets positifs de l'agriculture urbaine et périurbaine et de travailler en partenariat avec toutes les parties prenantes. Parallèlement, des mesures doivent être prises pour réduire les effets négatifs, surtout ceux liés aux aspects sanitaires et à la sécurité de l'agriculture urbaine et périurbaine. Ensemble, ces deux démarches devraient permettre de déboucher sur une meilleure compréhension de l'agriculture urbaine et périurbaine et de sa place dans les villes.



## Section A: Groupes de producteurs urbains

Les agriculteurs urbains peuvent contribuer à améliorer la qualité et la sécurité de leur production, l'image de l'agriculture urbaine et périurbaine et enfin favoriser un environnement politique favorable dans divers domaines:



- Prendre conscience de l'importance d'utiliser des méthodes de production sans danger et hygiéniques, conformes aux recommandations prescrites par le ministère de l'agriculture.
- Réduire l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques au profit de la lutte intégrée contre les nuisibles et des engrais organiques (compost et fumier).
- Apprendre à éliminer tous les déchets agricoles (surtout ceux d'origine animale) en toute sécurité.
- Rechercher des zones dans lesquelles l'agriculture urbaine et périurbaine peut aider à réduire les déchets (compostage) et à améliorer la qualité de l'environnement (plantation d'arbres et nettoyage de zones laissées en friche pour l'agriculture)
- Prendre conscience de l'importance de l'image de l'agriculture urbaine à la fois pour la vente de la production et pour améliorer le cadre juridique / des politiques.
- Apprendre à gagner de l'influence parmi les autres parties prenantes, grâce à la sensibilisation et au lobbying.

L'importance de ces facteurs et de ces mesures doit être examinée avec les groupes de producteurs. Avec leur accord, il conviendra d'organiser ensuite des séances de formation sur les questions touchant à la santé et à la production sans risques (soit directement, soit par l'intermédiaire de votre organisation ou d'un autre organisme pertinent).

Les groupes de producteurs peuvent aider les autorités publiques chargées des questions sanitaires en s'assurant que tous leurs membres connaissent les risques pour la santé de la production urbaine et périurbaine et qu'ils respectent la réglementation. Si les producteurs respectent les règles fixées dans le domaine de la santé et de la sécurité, les autorités seront incitées à collaborer dans d'autres domaines.

Il convient de faire connaître aux consommateurs les progrès réalisés dans le domaine de la sécurité et des conditions sanitaires de la production. Ils peuvent ainsi modifier leur opinion de l'agriculture urbaine et périurbaine et donc d'accroître la demande. À cet effet, le moyen le plus efficace pourrait être d'accorder un entretien sur une radio locale et d'envoyer des communiqués à la presse locale.

### Sensibilisation et lobbying

Pour les groupes les plus anciens (constitués depuis un certain temps) ou avec les associations intergroupes et les associations d'agriculteurs, une formation aux techniques de sensibilisation et de lobbying peut être utile pour permettre aux groupes d'agriculteurs urbains d'influencer plus directement les autorités. Il est souvent possible d'organiser ces formations par l'intermédiaire d'une ONG locale.



Parmi les procédés politiques permettant d'influencer les choix il peut être envisagé de présenter un candidat des agriculteurs urbains aux élections municipales, ou de nommer un député, un conseiller municipal ou tout autre personnalité bienveillante et influente président d'honneur de leur organisation. L'efficacité des procédés varie selon les villes et les pays. Dans certains cas, l'occupation de terrains abandonnés conduit au bout du compte à l'octroi d'autorisations formelles en vue de leur utilisation pour l'agriculture urbaine et périurbaine. Dans d'autres cas, les autorités municipales s'y opposent et procèdent même à l'expulsion par la force de ceux qui tentent d'occuper les terres.



### **Légitimité**

L'agriculture urbaine est souvent controversée. Pour nombre de personnes il s'agit d'une activité préjudiciable, non adaptée aux conditions urbaines, une source de nuisances et de pollution. Les positions défavorables vis-à-vis de l'agriculture urbaine peuvent s'expliquer aisément et selon une étude effectuée par le Centre d'études africaines (ASC), la cas de Nakuru (Kenya) n'est pas une exception:

- Plus de la moitié des agriculteurs de Nakuru utilisaient des produits chimiques.
- Les animaux laissés le plus souvent en liberté représentaient une nuisance pour les habitants
- Un tiers des éleveurs déversaient les déchets d'origine animale dans la rue.
- La concentration de métaux lourds dans les sols et dans les plantes était plus élevée lorsque les eaux d'égout servaient à l'irrigation.

Les responsables politiques et les fonctionnaires municipaux étaient opposés aux activités agricoles, considérées comme illégales. Le projet de recherche de l'ASC a toutefois permis d'introduire d'importantes modifications:

En 2002, un atelier organisé pour présenter les résultats des études a permis de sensibiliser les fonctionnaires au fait que l'agriculture urbaine est une activité naturelle et une source très importante de subsistance pour les pauvres des villes. Il a été suggéré qu'il vaudrait mieux essayer de réglementer le secteur plutôt que d'interdire purement et simplement les activités agricoles. Le Directeur du Ministère du logement a déclaré que cet atelier « avait été une révélation: nous devons revoir notre politique du logement ». Le Directeur du Ministère de l'environnement qui était au départ opposé à toute forme d'agriculture urbaine a modifié sa position pendant le déroulement de l'atelier. Son ministère a participé récemment de manière active à un programme qui vise à développer ce secteur à condition que les méthodes culturelles respectent l'environnement.

La preuve la plus tangible de l'incidence du projet de recherche est fournie par les arrêtés relatifs à l'agriculture urbaine, pris en 2006, fait unique au Kenya et dans nombre d'autres pays d'Afrique. Si l'on considère que « dans la juridiction du Conseil municipal toute personne a droit à un régime alimentaire équilibré et à la sécurité alimentaire » et que cela « comporte l'encouragement par le Conseil d'activités agricoles urbaines acceptables et approuvées » l'agriculture a maintenant un statut juridique en tant

qu'activité urbaine. La voie est donc ouverte aux administrations locales qui pourront encourager cette activité parmi les citoyens pauvres - en créant par exemple des zones agricoles faciles d'accès – pour lutter contre la pauvreté urbaine »

(Centre d'études africaines. Fiche d'information, avril 2006)

## Section B Autorités municipales

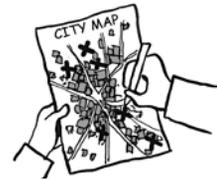
Les principaux domaines dans lesquels les autorités municipales peuvent favoriser le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine au profit de la ville sont les suivants:



- Établir dans la ville, des zones et des sites où l'agriculture urbaine et périurbaine peut-être autorisée ou encouragée.
- Aider les groupes à abandonner la ville au profit des zones périurbaines pour les productions qui ne peuvent pas être autorisées dans les villes pour des raisons de santé ou à cause des nuisances.
- Garantir un approvisionnement sans risques en eau dans les zones habilitées à l'agriculture urbaine et périurbaine.
- S'assurer que les déchets soient éliminés en toute sécurité.
- Assurer aux groupes une formation sur des méthodes de production sans danger.
- Distribuer gratuitement des directives sur les méthodes de production sans danger.
- Encourager le compostage des déchets organiques.
- Soumettre à intervalles réguliers l'eau et la production à des contrôles pour vérifier le respect des normes de santé et de sécurité.
- Élaborer une procédure de certification pour la production ne comportant aucun risque (voir Chapitre 5).

## I Déterminer les zones appropriées à l'agriculture urbaine

Les autorités municipales peuvent participer en établissant les zones dans lesquelles l'agriculture peut être autorisée ou même vivement encouragée, du moins à court terme, par le biais d'un relevé topographique (voir Chapitre 4). La municipalité peut aussi, en octroyant des incitations fiscales, encourager les propriétaires privés à donner en location des terres sous-utilisées. Par exemple, à Cagayan de Oro, Mindanao (Philippines) une ordonnance municipale, en cours d'élaboration, prévoit de donner des incitations fiscales aux propriétaires fonciers qui mettront à disposition leurs terres pour créer des jardins. Toutefois, pour que les terres puissent servir à la production vivrière, il faut aussi assurer un approvisionnement en eau adapté à l'agriculture et des moyens d'éliminer en toute sécurité les déchets.



Dans certains cas l'agriculture urbaine n'étant ni praticable ni adaptée, ces activités seront réservées aux zones périurbaines comme cela a déjà été fait dans de nombreuses agglomérations. Les autorités municipales pourraient à cet effet désigner une zone périurbaine dans laquelle l'agriculture sera autorisée et prendre un accord pour autoriser au moins une certaine forme d'occupation des sols. Si les municipalités ne prévoient pas des zones réservées à la production vivrière et aux espaces verts, sur le long terme, développement urbain absorbera inévitablement la zone périurbaine qui sera à nouveau une zone urbaine et la question se posera à nouveau. Une solution à long terme consiste à intégrer systématiquement des espaces libres dans les villes en développement.

La production vivrière urbaine, de par sa proximité, répond à la demande de produits frais des consommateurs. En l'absence d'un réseau de transport satisfaisant entre les zones périurbaines et rurales et les villes (et tant qu'il ne sera pas mis en place) il y aura toujours une demande pour les produits locaux. Les transports urbains et les marchés urbains sont donc des parties prenantes dans les discussions consacrées à la place réservée à l'agriculture dans les villes.

Pour une planification réussie de l'intégration des activités urbaines et périurbaines il faudra consulter le plus grand nombre possible de

parties prenantes (notamment les associations d'agriculteurs ou leurs représentants, les organisations de consommateurs, les ministères chargés de l'assainissement, des eaux, des transports, de l'agriculture et de la vulgarisation, les ONG et les organismes d'aide, etc. (voir la liste des parties prenantes au Chapitre 5).



### **Les femmes du parc Warren - Harare**

Dans une banlieue dont les habitants ont de faibles revenus, située approximativement à 6 kilomètres à l'Ouest du centre de Harare, un groupe de femmes cultive une parcelle qui lui a été attribuée par le Conseil municipal d'Harare, il y a environ une vingtaine d'années. Sa superficie est d'environ 10 hectares. Cette parcelle a été octroyée pour être cultivée dans le cadre d'une coopérative. L'accès à la terre, sans interruption, dure depuis vingt ans, avec toutefois une restriction: aucune preuve écrite n'atteste cette attribution. Ces femmes ont récemment pris contact avec une ONG pour bénéficier d'une aide relative à la formation et aux intrants. L'ONG leur a réclamé la preuve qu'elles étaient autorisées à cultiver cette parcelle de terre. Les femmes et les autorités municipales ont attesté le fait, mais aucune preuve formelle n'était disponible. Au moment de la recherche, le Coordinateur du Forum sur l'agriculture urbaine et périurbaine s'est occupé de la question et a demandé au Conseil municipal de rédiger une lettre attestant de l'autorisation fournie par le Conseil.

**(Études urbains, Hararé, Zimbabwe)**

## **2 Méthodes de production ne comportant aucun risque**

Des cours de formation peuvent être organisés (par l'intermédiaire du ministère chargé de la vulgarisation et/ou des ONG) en faveur des groupes, en vue d'améliorer les conditions d'hygiène au cours des différentes étapes allant de la production à la consommation. Les questions suivantes pourraient être abordées:



- *Utilisation sans danger des eaux usées.*
- *Élimination des déchets.*
- *Production et utilisation en toute sécurité du compost et du fumier.*
- *Utilisation sans danger des pesticides ou adoption de méthodes agricoles plus respectueuses de l'environnement.*
- *Manutention plus hygiénique des produits agricoles, de la récolte à la vente.*
- *Élevage sans danger des animaux dans les villes – en tenant compte des vaccinations, de l'évacuation des déchets, et de la transformation en respectant les conditions d'hygiène.*

**Des directives simples** (théoriquement illustrées, afin de pouvoir montrer aux analphabètes les techniques utiles) devraient aussi être élaborées et mises à la disposition des groupes d'agriculteurs urbains et périurbains.

L'autorisation de poursuivre la production pourrait être liée au respect des directives établies par la municipalité dans les zones concernées.

**Des tests sanitaires réguliers** de l'approvisionnement en eau et de la production agricole, en vue d'éviter des infections, sont essentiels pour lutter contre les maladies. Les autorités sanitaires et les producteurs urbains doivent conclure des accords et prendre des mesures de coopération. Il est indispensable de fixer les normes relatives à la qualité de l'eau et de la production et d'assurer un suivi. Les directives révisées de l'OMS pour la qualité des eaux usées, par exemple comportent maintenant des objectifs liés à la santé et pourraient servir de point de départ pour les normes de sécurité sanitaire des aliments.



En Chine, par exemple, les autorités sont en train de favoriser l'adoption de mesures en faveur d'une production vivrière saine et sans danger, comportant la mise en place d'un système d'inspection et d'octroi de licences.

**Production animale** - Tous les producteurs doivent être informés des dangers liés à l'élevage par des campagnes de santé publique et de cours de formation afin d'apprendre à détecter les symptômes. Il est beaucoup

plus simple pour les ministères de l'agriculture et de la santé de travailler sur ces questions avec des groupes de producteurs plutôt qu'avec des éleveurs isolés.



**Encourager une production respectueuse de l'environnement**

- L'amélioration des informations et de l'éducation à propos des techniques de production plus propres et durables, devrait se traduire par un développement plus harmonieux des systèmes urbains de production agricole reposant davantage sur l'utilisation d'engrais organiques et le contrôle biologique des nuisibles. Les méthodes écologiques de culture peuvent être encouragées par une formation appropriée et par des expériences et en octroyant des licences et des incitations aux microentreprises qui produisent et fournissent

des intrants respectueux de l'environnement. Les difficultés sont souvent liées aux coûts et à l'efficacité—si l'on ne fournit pas des incitations pour encourager l'adoption de méthodes culturales plus écologiques, ce sont les produits chimiques, moins coûteux et plus efficaces, qui sont le plus souvent utilisés, comme le relève l'étude relative au Ghana.



« ...les affaires sont satisfaisantes et lorsque le mois est bon je peux gagner plus de deux millions de cedis. ...L'an dernier je n'ai rien versé pour l'utilisation de la terre parce que les groupes gouvernementaux exigeant des droits pour l'utilisation des terrains publics étaient trop nombreux; je n'ai fait confiance à aucun d'entre eux...maintenant je sais que je dois m'adresser à un bureau à Ayawaso ... ils nous ont conseillé d'assurer constamment la propreté des lieux » - Madame Victoria Otutuo, Victory Gardes, Dzorwulu, Accra.

**(Études urbaines, Accra, Ghana).**

**Transformation, transports et marchés** - Les normes sanitaires doivent être améliorées non seulement pour la production, mais aussi à toutes les étapes de la chaîne alimentaire (pour la récolte, la transformation, les transports et surtout les marchés) qui souvent ne disposent même pas des installations sanitaires de base ou permettant de laver les produits. Il est également nécessaire d'avoir dans ces domaines une réglementation ainsi que des services d'inspection et d'octroi de licences.

### 3 Incitations pour l'amélioration de la production

Dans la plupart des pays, les incitations destinées aux producteurs urbains sont rares ou inexistantes. Les politiques, rarement favorables à l'agriculture urbaine, sont parfois opposées à toute forme d'exploitation dans les villes.

En collaborant avec les organisations de producteurs urbains, les autorités municipales peuvent encourager une production de meilleure qualité et sans risque, surtout pour les produits qui correspondent à une demande du marché et n'entraînent pas de problèmes connexes.

En réservant des espaces aux marchés, en affectant des zones de la ville à l'agriculture et en permettant l'accès aux eaux traitées et aux services de vulgarisation,

les autorités municipales incitent les producteurs à coopérer à leur tour sur toutes les questions concernant la santé et la sécurité.



La contribution de l'agriculture urbaine et périurbaine au développement des villes est de plus en plus reconnue. Les politiques devraient donc suivre et devenir progressivement plus favorables (voir Déclaration d'Harare).

En résumé, il convient de noter que les villes qui se développent rapidement ont besoin d'approvisionnements en denrées alimentaires de plus en plus importants, d'une meilleure gestion des déchets, de zones vertes plus étendues et de créations d'emplois. L'agriculture urbaine peut représenter un élément positif dans tous ces domaines. Pour aller de l'avant il faut instaurer un dialogue et des partenariats entre les autorités municipales, les producteurs urbains et les autres parties prenantes afin de déterminer les modalités qui permettront à l'agriculture urbaine et périurbaine d'aider au mieux les villes et qu'il conviendra ensuite d'encourager. Parallèlement, les normes de santé et de sécurité devront être relevées par le biais de

la formation et de la réglementation, afin de réduire les risques de santé. Certains secteurs de la production urbaine et périurbaine, peu adaptés à certaines zones de la ville, devront être déplacés, la meilleure solution consistant à aider les producteurs à s'installer ailleurs. Il faudra donc tenir compte de considérations d'ordre sanitaire pour déterminer les zones qui seront consacrées à un certain type d'agriculture urbaine.

### **Résumé**

L'agriculture urbaine et périurbaine est souvent dissuadée ou considérée comme illégale dans de nombreuses villes. Cela dit les politiques sont parfois ambiguës et elles ne sont pas appliquées.

L'importance de l'agriculture urbaine et périurbaine est de plus en plus reconnue pour ce qui est de la création d'emplois, de la production vivrière et des questions liées à l'environnement.

Dans de nombreuses villes, l'agriculture urbaine et périurbaine souffre d'une mauvaise image, du fait de méthodes de production ne respectant pas les règles d'hygiène et en raison du bruit, des odeurs et des déchets qui accompagnent cette activité.

L'amélioration des méthodes de production devrait permettre d'améliorer cette image.

La collaboration avec les autorités municipales peut comporter des avantages réciproques.

Les partenariats avec les autorités en vue d'améliorer la production et de fournir des services à la ville peuvent améliorer l'image de l'agriculture urbaine et périurbaine et favoriser la mise en place d'une politique environnementale plus positive.

Une planification établie de concert avec les groupes de parties prenantes est le moyen le plus efficace d'intégrer l'agriculture urbaine et périurbaine dans les villes, et d'en tirer le meilleur parti pour tous.





# Références

**African Studies Centre**, 2006. Info Sheet on Urban Agriculture, Leiden, Netherlands.

**CRDI**. 2003 Principes directeurs pour la formulation de politiques municipales en matière d'agriculture urbaine, n.6 Promoting UA – waste water. Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Canada, the Urban Management Program for Latin America and the Caribbean (PGU-ALC/UN-HABITAT), et IPES, Promotion of Sustainable Development, Pérou.

**Colven P. G.** 2006. City Case Study, Caracas, Venezuela.

**de Zeeuw et al.** 2006 Courses of Action for Municipal Policies on Urban Agriculture, ETC-Urban Agriculture, Netherlands.

**Egyir I. S. & Ackah-Nyamike Jnr. E. E.** 2006. City Case study, Accra, Ghana. College of Agriculture and Consumer Sciences University of Ghana, Legon.

**El Nagggar, A; Bedier, M; Mubarak R.** 2006. City Case Study, Cairo, Egypt. Agricultural Economic Research Institute, Cairo.

**FAO, Manuel de référence du promoteur de groupe, 1995.**

**FAO, Conseils pour la réussite d'une petite ou micro-entreprise de groupe, 1998.**

**FAO, Manuel de référence pour les associations intergroupes, 2001.**

**FAO, Manuel de référence de l'épargne collective, 2003.**

**FAO-FCIT, ETC Urban Agriculture, IPES and CRDI.** 2006. Video - Small urban producers organisations.

**IAGU, Institut Africain de Gestion Urbaine,** 2006. City Case study, Dakar, Senegal.

**International Development Research Centre (IDRC), Canada, the Urban Management Program for Latin America and the Caribbean (PGU-ALC/UN-HABITAT), and IPES, Promotion of Sustainable Development, Peru.** 2003. Guidelines for municipal policy making on UA, No.6 Promoting UA – waste water.

**Khmer, S.** 2006. City Case Study, Phnom Penh, Cambodia.

- Krishnagopal G. V. & Simmons R. W.** 2006. Access Livelihoods Consulting India Private Limited (Krishnagopal) & International Water Management Institute (IWMI), South Asia Regional Office, A.P, India (Simmons). City Case Study, Hyderabad, India.
- Luzayadio Kanda, J. A.** 2006. Secretariat General au Développement Rural, République Démocratique du Congo, Ministère du Développement Rural. City Case Study, Kinshasa, DR Congo.
- Mougeot, Luc J.A.** 2006. Cultiver de meilleures villes, CRDI.
- Municipal Development Partnership Eastern and Southern Africa.** 2006 City Case Study, Harare, Zimbabwe.
- Nyang'wara, M. K.; Kaburu P & Kirigua. V.** 2006. Kenya Agricultural Research Institute (KARI) City Case Study, Nairobi, Kenya.
- Project GCP/INT/955/CAN “City Case studies – Food for the Cities”.** 2006. IDRC/FAO.
- Ramanankatsoina, J.** 2006. City Case Study, Antananarivo, Madagascar.
- RUAF.** 2001. UA Magazine no. 3 - Health aspects of urban agriculture. DGIS (the Netherlands) and IDRC (Canada).
- RUAF.** 2003. UA Magazine no. 9 - Financing Urban Agriculture. DGIS (the Netherlands) and IDRC (Canada). DGIS (the Netherlands) and IDRC (Canada).
- RUAF.** 2005. UA Magazine n.14 - Urban aquatic production.
- RUAF.** 2006. UA Magazine no. 16 - Formulating Effective Policies on Urban Agriculture. DGIS (the Netherlands) and IDRC (Canada).
- RUAF.** 2007. UA Magazine n.17
- Steckley, Gail and Muleba, M.** 2001. Facilitating Land Access for the Copperbelt's Peri-Urban Farmers: an Interest-Based Approach; CARE Canada / CARE Zambia.
- University of Stirling and ETC Urban Agriculture.** 2006. Policy Briefs on peri-urban aquaculture. Brief No 5: Promoting sustainable aquatic production and marketing.
- van Veenhuizen, R, (Ed).** 2006. Cities Farming for the Future, Urban Agriculture for Green and Productive Cities. IIRR/RUAF/IDRC.

## **Sitios Web**

**FAO (general):** [www.fao.org](http://www.fao.org)

**FAO, Des aliments pour les villes, Note d'information,** [http://www.fao.org/FCIT/factsheets\\_fr.asp](http://www.fao.org/FCIT/factsheets_fr.asp)

**CDRI:** [www.idrc.ca](http://www.idrc.ca)

**RUAF:** [www.ruaf.org](http://www.ruaf.org)